



5Y+5Y

Doublez votre tranquillité d'esprit

Mars 2021



Prolongation de la garantie constructeur pour les **onduleurs résidentiels**

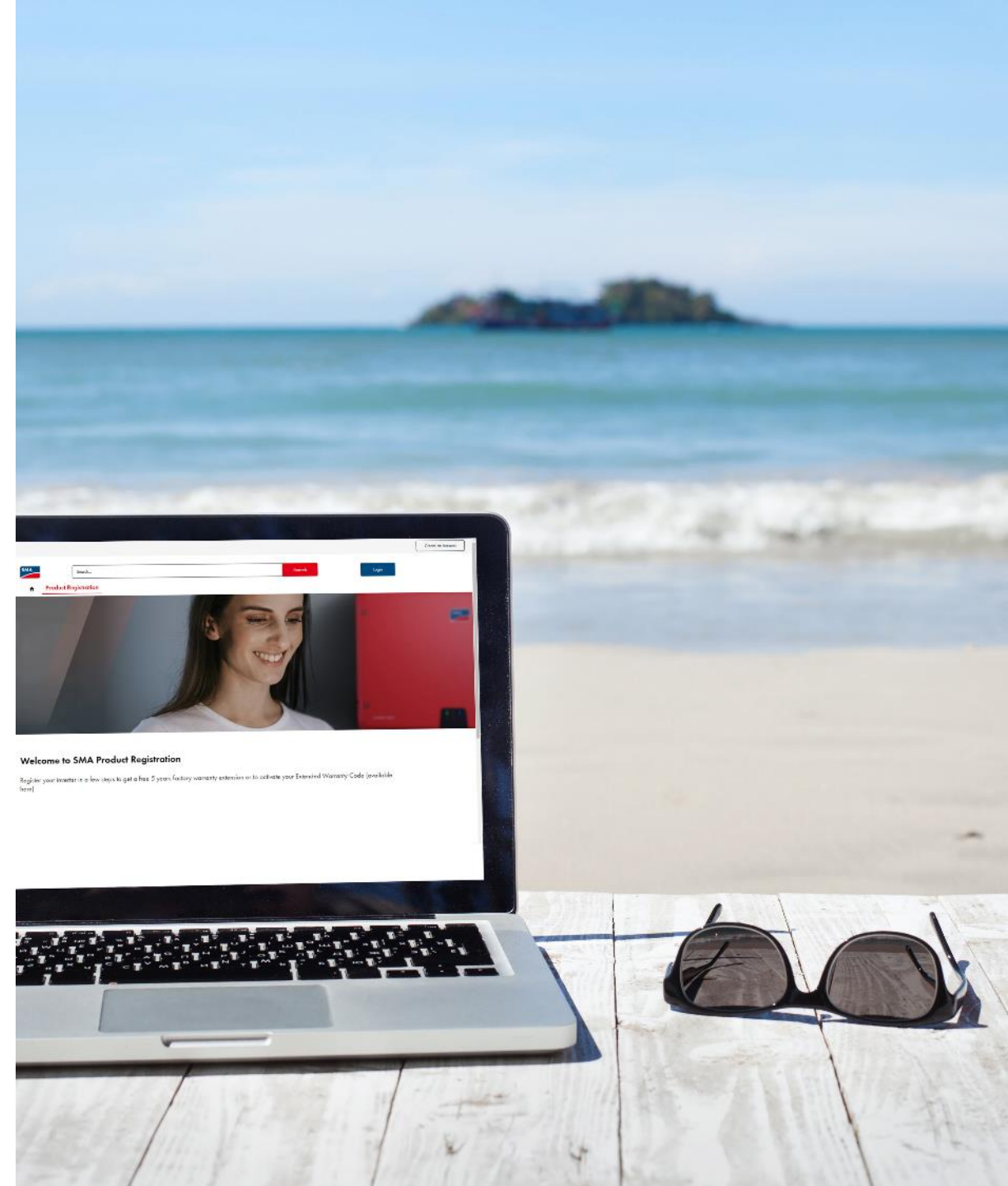
5Y + 5Y

Doublez votre tranquillité d'esprit.

5 ans de garantie constructeur supplémentaires sur votre onduleur résidentiel* - gratuitement.

*Critères d'éligibilité :

- **Modèle de l'onduleur** (*résidentiel uniquement*)
 - **Pays d'installation** : Belgique, Pays-Bas, Luxembourg
 - **Date de mise en service**** : à partir du 1^{er} avril 2021
- **Enregistrement du produit** : dans les 12 mois suivant sa mise en service (le portail d'enregistrement produit sera disponible à partir du 1^{er} juillet 2021)



Prolongation de la garantie constructeur pour les onduleurs résidentiels - **Modèles d'onduleurs éligibles**



Monophasés

SB1.5-1VL-40
SB2.0-1VL-40
SB2.5-1VL-40
SB3.0-1AV-41
SB3.6-1AV-41
SB4.0-1AV-41
SB5.0-1AV-41
SB6.0-1AV-41

Triphasés

STP3.0-3AV-40
STP4.0-3AV-40
STP5.0-3AV-40
STP6.0-3AV-40
STP8.0-3AV-40
STP10.0-3AV-40



Island*

SI4.4M-13
SI6.0H-13
SI8.0H-13

Stockage*

SBS2.5-1VL-10
SBS3.7-10
SBS5.0-10
SBS6.0-10

→ Le niveau de service de la garantie constructeur (« confort » u « active ») dépend du statut d'assistance du pays de l'installation.

* Les onduleurs Island et Storage doivent également être enregistrés sur le portail d'enregistrement des produits après le déploiement du programme de garantie pour bénéficier de la garantie constructeur de 10 ans (au lieu des 5 ans de la garantie standard).

Prolongation de la garantie constructeur pour les onduleurs résidentiels - **5Y+5Y de garantie complète**



Pas de frais cachés, pas de liste d'exceptions longue comme le bras : vos clients et vous pouvez tout simplement vous détendre et profiter de **5 ans de garantie complète** (*garantie constructeur*) **supplémentaires*** sur les onduleurs résidentiels, gratuitement.

+5 ans de garantie complète : qu'est-ce que cela signifie ? Si un problème inattendu vient à survenir sur votre appareil, SMA prend en charge :

- Le remplacement de l'onduleur,
- Les coûts logistiques,
- Indemnisation forfaitaire.

→ Chez SMA, lorsque l'on dit 5Y+5Y de garantie complète, c'est réellement ce que nous offrons.

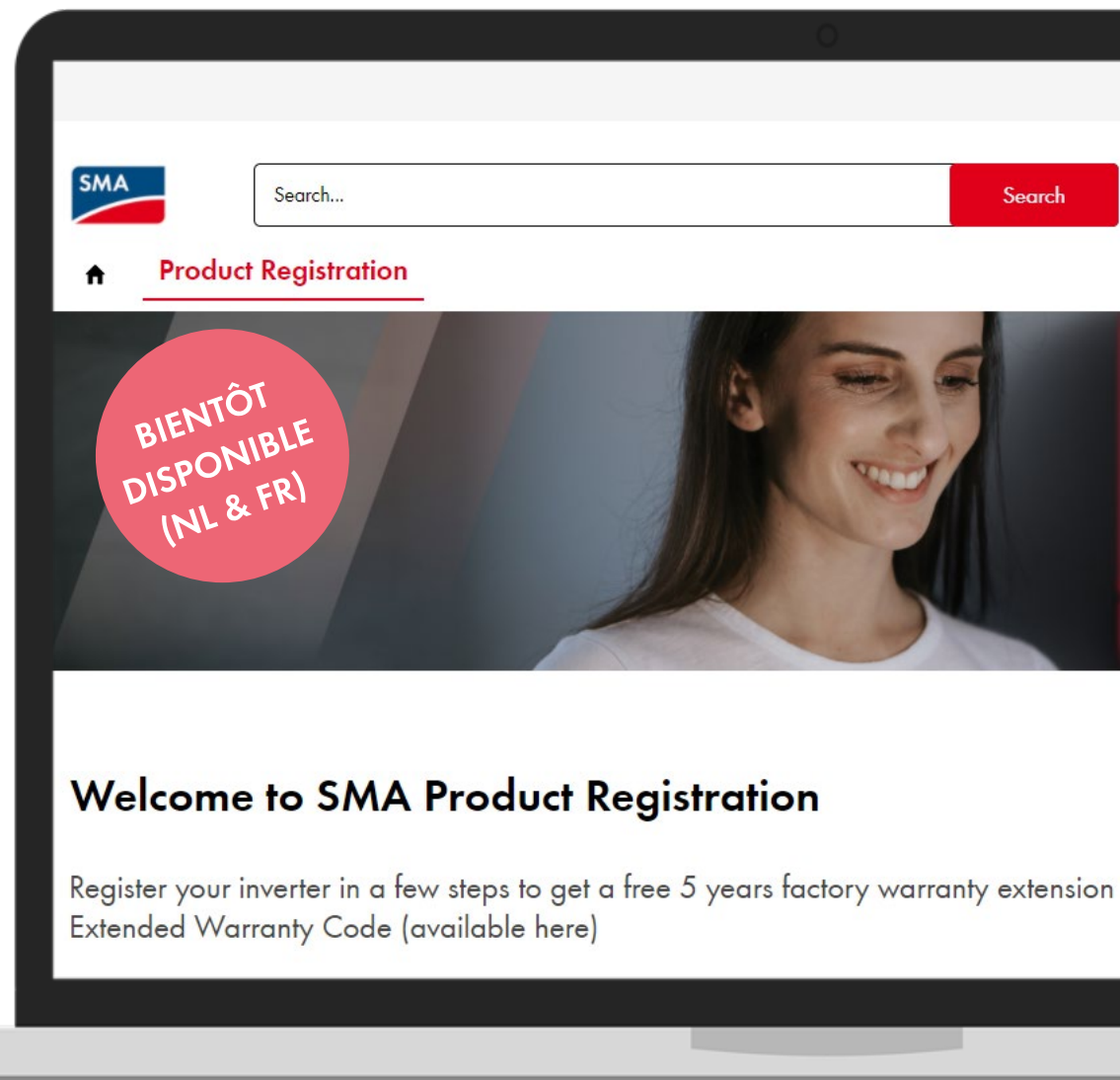
Prolongation de la garantie constructeur pour les onduleurs résidentiels

Comment vos clients peuvent-ils bénéficier de cette garantie de 5+5 ans ?



Pour bénéficier de 10 ans de garantie constructeur SMA sur son/ses onduleur(s) résidentiel(s), le propriétaire d'installation photovoltaïque* doit enregistrer son/ses produit(s) **dans les 12 mois suivant la date de mise en service. Cela se fait en quelques étapes seulement :**

1. Création d'un compte « MySMA »,
2. Validation de la création du compte,
3. Enregistrement de l'onduleur (saisir sa date de mise en service, son numéro de série, les données de l'installation et de l'emplacement),
4. Soumettre l'enregistrement. Le propriétaire de l'installation photovoltaïque recevra une confirmation par e-mail.



Prolongation de la garantie constructeur pour les onduleurs résidentiels

Comment vos clients peuvent-ils bénéficier de cette garantie de 5+5 ans ?



Pourquoi l'enregistrement produit est-il si important ?

Une extension de garantie est bien plus que le simple envoi d'un certificat. Il s'agit en fait d'un **contrat entre le propriétaire du système PV et SMA**. SMA doit par conséquent savoir qui est la partie contractante de la prolongation de la garantie constructeur.

C'est pourquoi nous vous encourageons à inviter vos clients à enregistrer eux-mêmes leurs appareils via le portail.

Afin d'accompagner votre client dans le processus d'enregistrement, nous avons développé un flyer qui précise, étape par étape, les actions nécessaires qu'il doit entreprendre pour bénéficier de la garantie constructeur de 5 ans + 5 ans.

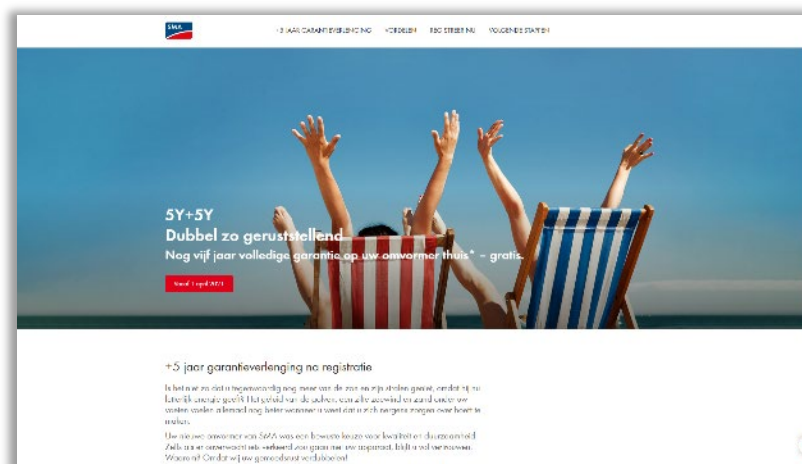


Prolongation de la garantie constructeur pour les onduleurs résidentiels

Supports de communication pour soutenir votre activité commerciale



Flyer à remettre à vos clients détaillant les étapes nécessaires pour bénéficier de 5 ans + 5 ans de garantie constructeur.



Page web vers laquelle vous pouvez rediriger vos clients. Elle détaille les étapes nécessaires pour bénéficier de 5 ans + 5 ans de garantie constructeur et comprendra un lien direct vers le portail d'enregistrement des produits.



Bannières pour vos propres canaux (signature email, site Web, réseaux sociaux, lettres d'information). Plusieurs formats disponibles.

Autres ressources disponibles :

- Des exemples de textes pour votre site web, réseaux sociaux et votre newsletter,
- Roll up (* SUR DEMANDE *)
- Tutoriels vidéo sur l'enregistrement produits (* PROCHAINEMENT *)
- FAQ

Des changements qui profitent à tous



Vous, en tant qu'installateur

- Offre toujours plus de sécurité grâce aux **5 ans de garantie constructeur SMA** supplémentaires (sur les onduleurs résidentiels),
- **Meilleure compétitivité et efficacité** en bénéficiant de **SMA Smart Connected*** pendant 5 ans supplémentaires,
- **Meilleure satisfaction client** grâce à une prolongation gratuite de la garantie constructeur et à un processus simple. **Un client satisfait est un client fidèle.**
- **Activité récurrente assurée** en incitant les propriétaires d'installations photovoltaïques à s'inscrire : SMA les dirigera toujours vers leur installateur actuel.

Vos clients, les propriétaires de systèmes PV

- Bénéficie de 5 ans + 5 ans de **garantie constructeur SMA** sur son onduleur résidentiel**,
- Définit **la date de démarrage de la garantie constructeur à la date de mise en service de l'appareil**,
- Accède **à tout moment aux informations relatives à la garantie** de son onduleur **via le portail**,
- Accède à d'autres **informations utiles via le portail** (compte MySMA).

Merci !



SMA Benelux BV/SRL

Generaal de Wittelaan 19B
2800 Malines, Belgique

Tel. +32 15 28 67 39

www.SMA-Benelux.com
info@SMA-Benelux.com